Juillet, l’été, les vacances on devrait tout oublier… sauf les mauvais coups qui pleuvent, encore plus cette année. Pendant que les encore chanceux se tirent ailleurs pour se vider le cerveau, les têtes pensantes nous mijotent la rentrée… Ils en ont rêvé, ils l’ont fait… Vous avez certainement tous lu ou entendu la bonne nouvelle, la cerise sur le gâteau moisi de la DGFIP relayé sur Ulysse. Suite à un appel d’offre, roulement de tambour…qui va remporter le gros lot des paiements en numéraire ? The winner is : les débitants de tabac, en partenariat avec la française des jeux qui va être privatisée. Quel joli coup pour monter rapidement en bourse !!! Quelle sera la rémunération de ces débitants et de la FDJ ?

Mais pourquoi ce choix ? Quelques extraits commentés » :

*"Il s'agit de rendre ce service plus accessible, grâce à un réseau plus étendu que celui de la Direction générale des finances publiques (DGFIP)", a affirmé M. Darmanin, rappelant que les buralistes étaient présents dans 3.400 communes contre 1.800 pour la DGFIP.*

Pas étonnant compte tenu du nombre de services supprimés à la DGFIP, notamment les trésoreries.

*Les contribuables pourront s'acquitter de leurs impôts en liquide jusqu'à 300 euros, car ils "veulent encore payer en liquide, parce qu'ils sont âgés, qu'ils n'ont pas internet ou qu'ils n'ont pas de compte bancaire".*

A savoir : lorsque la DGFIP a supprimé les encaissements en numéraire dans ses services, la CGT s’y est vainement opposée en pensant justement à ces populations. Aujourd’hui le ministère a le culot de s’en prévaloir…

 *Les buralistes sont présents dans 1 600 villes de plus que la DGFiP, avec des horaires d’ouverture plus larges, y compris le week-end.*

30000 suppressions d’emplois depuis 10 ans. Pour que les agents continuent à faire le travail, la DGFIP a largement réduit les horaires d’ouverture au public. De plus peu de débits de tabac sont ouverts 7 jours sur 7 comme le sous-entend l’article.

« Cela permet aussi de redéployer le temps des agents des impôts auparavant consacré aux opérations d’encaissement vers des missions à plus forte valeur ajoutée »

Et surtout de les virer…

« L’administration fiscale reste seule compétente pour accorder des délais de paiement ou engager des procédures de recouvrement forcé », *précise Bercy.*

Encore heureux !!!

*Les paiements chez les buralistes se feront avec les mêmes terminaux qui servent à enregistrer les prises de jeu.*

Ne vous faites pas d’illusion, il n’y aura rien à gagner, sauf à être tenté de jouer encore plus.

*La Confédération des buralistes a accueilli "avec enthousiasme et grand sens des responsabilités" cette annonce qui s'inscrit selon elle dans "le rôle de service public de proximité de la profession".*

Surprenant ! Les débits de tabac : un service public ?

Nous la CGT, défendons depuis des années un service public de qualité que le gouvernement s’évertue à vouloir détruire…

Et ce n’est que le début, d’autres pistes sont à l’étude : le paiement également des factures d’eau, de crêche, cantine, etc…

Non au projet Darmanin, non à la « géographie revisitée » !!!